



**BULLETIN BIMESTRIEL SUR LA VEILLE
INFORMATIVE ET D'ALERTE SUR LES
CONDITIONS DES MENAGES
PASTORAUX ET AGRO-PASTORAUX**



Aout 2023

Le système de veille pastorale mis en place par le Réseau Billital Maroobe et Action Contre la Faim, avec l'appui des partenaires techniques et financiers (voir les logos sur la dernière page) s'appuie sur l'optimisation des dispositifs existants (veille informative, alerte et prévention des conflits, comptage et cartographie des mouvements de transhumance) qui ont été établis par les organisations pastorales et leurs partenaires en s'appuyant sur un réseau d'informateurs clefs. Les différents systèmes d'information permettent de fournir périodiquement : (i) des alertes en cas de catastrophes, de conflits ou de menaces ; (ii) des informations sur la situation des ménages pastoraux, le fonctionnement des marchés et l'appui reçu par le secteur pastoral ; (iii) une cartographie des éleveurs et animaux bloqués actuellement dans les pays du Sud de la région de l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Togo, Ghana et Côte d'Ivoire); (iv) l'identification des points de regroupement des animaux transhumants actuellement utilisés et qui résultent des restrictions de mobilité; et (v) une cartographie des mouvements des éleveurs le long du couloir central de transhumance, afin de mieux comprendre la dynamique et les caractéristiques des mouvements de transhumance internes (nationaux) et transfrontaliers.

Les informations collectées sont visualisables à travers plusieurs plateformes d'analyse d'accès public. Lien vers les Dash Board : [Dashboard Alertes](#) [Dashboard Veille pastorale](#)

ZONE DE COUVERTURE DES SYSTÈMES DE VEILLE

Elle regroupe les zones d'intervention de RBM et ACF. Ces zones sont des sous-espaces pastoraux dans 9 pays : Mali (TASSAGHT), Niger (AREN, GAJEL), Burkina Faso (CRUS, RECOPA), Sénégal (ADENA), Mauritanie (GNAP), Togo (PAEP-Togo), Benin (ANOPER), Nigeria (BILPAN), Côte d'Ivoire (OPEF) avec l'appui des services techniques décentralisés du Mali, du Niger et du Burkina-Faso.

ALERTES: FAITS SAILLANTS

• Des pauses pluviométriques et des séquences sèches ont été observées au cours de la période juillet-août 2023. La production de biomasse fourragère est proche des moyennes pour l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel. Globalement, elle est jugée : (i) bonne dans l'espace Sud de la Mauritanie, jusqu'à la frontière Nord du Sénégal ; (ii) moyenne à supérieure à la normale dans la région des trois frontières, exceptée la zone de Tillabéry au Niger ; et (iii) faible à très faible dans l'ensemble de la frange limite Nord du Sahel. La croissance de la végétation herbacée est irrégulière, avec un décrochage précoce et une production faible à très faible dans la région du Lac Tchad et à l'Est du Niger. Les pays côtiers ont enregistré une faible production, à l'exception du Nigeria qui a obtenu une bonne production.

L'imposition au Niger par les institutions d'intégration de sanctions massives et sévères affecte durement la vie quotidienne des populations nigériennes et de leurs voisins des zones frontalières, en particulier celle des familles d'éleveurs qui supportent déjà les conséquences économiques et sociales de l'insécurité, du changement climatique et d'une saison des pluies erratique.

En réaction au coup d'État survenu au Niger le 26 juillet 2023, les institutions d'intégration ont adopté des sanctions générales, d'une ampleur inédite qui sont perçues par de nombreux acteurs comme un facteur d'aggravation de l'insécurité alimentaire des populations concernées. En effet, une approche anticipée des sanctions aurait pu permettre de mieux protéger les acteurs économiques nationaux et les populations elles-mêmes, afin de leur permettre de satisfaire à leurs besoins alimentaires. Ces mesures touchent plusieurs aspects des conditions de vie des populations parce qu'elles comprennent les dispositions suivantes :

- La fermeture des frontières aériennes et terrestres entre le Niger et les pays de l'UEMOA ;
- L'interdiction de survol de l'espace aérien par tout aéronef en provenance ou à destination du Niger ;
- La suspension de toutes les transactions commerciales et financières entre les pays de l'UEMOA et le Niger, y compris celles impliquant les produits pétroliers, l'électricité, les biens et services ;
- Le gel des avoirs financiers et monétaires de l'État du Niger à la Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et dans les banques commerciales des pays de l'UEMOA ;
- Le gel des avoirs financiers et monétaires des entreprises publiques et parapubliques du Niger à la BCEAO et dans les banques commerciales des pays de l'UEMOA ;
- La suspension des opérations financières entre les banques du Niger et les banques installées dans les autres pays de l'UEMOA ;
- La suspension de toute assistance et transaction financière en faveur du Niger par les institutions de financement de l'UEMOA, en particulier la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD).

L'impact des sanctions est aggravé par le fait que le Nigeria, principal fournisseur de l'électricité consommée au Niger (70%) a déconnecté la ligne de haute tension qui approvisionne le Niger en électricité. En outre, plusieurs pays européens (France, Allemagne et Royaume Uni) ont suspendu leurs engagements en matière d'aide au développement à moyen et à long termes, ainsi que leurs soutiens dans le domaine de l'assistance humanitaire.

Face à cette situation, le RBM a réalisé un exercice de collecte d'informations auprès de ses membres, afin de mieux comprendre les impacts des sanctions sur les conditions de vie des familles d'éleveurs dans plusieurs régions du Niger, ainsi que dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso, du Nigeria et du Mali.

L'analyse des données a fait ressortir les effets désastreux des sanctions sur les ménages pastoraux et agropastoraux vivant au Niger et dans les zones transfrontalières limitrophes qui supportent déjà les conséquences économiques et sociales de l'insécurité et/ou de la saison des pluies instable. Les principales conséquences des sanctions constatées sur le terrain sont les suivantes :

La déstabilisation des marchés et la flambée des prix des denrées alimentaires

Compte tenu de l'interconnexion des marchés du Niger avec les activités commerciales et les réseaux de distribution du Nigeria et du Bénin, la fermeture des frontières a entraîné une flambée des prix des denrées alimentaires : hausse du prix du sac de mil de 100 kg de 39 % sur les marchés de Dosso. En ce qui concerne le maïs, les prix ont augmenté de 42 % dans la région de Dosso et 64 % sur les marchés de Maradi. S'agissant du sorgho, la hausse a été comprise entre 30 et 35 % sur les marchés des centres urbains de la région de Tahoua et elle s'est élevée à 52 % dans la région de Diffa.

Le refus du Mali et du Burkina Faso d'appliquer les sanctions adoptées par la CEDEAO/UEMOA a donné une bouffée d'oxygène à l'économie nigérienne. Toutefois, cet appel d'air ne permet pas de compenser les difficultés d'approvisionnement du Niger en denrées alimentaires, ni d'inverser la tendance inflationniste.

Dans l'Est du Burkina Faso, les communes de Kantchari et de Botou qui importent des marchandises à partir du Niger ont été privées de toute source d'approvisionnement en céréales, pain et savon. Dans le Nord Mali, le riz importé qui transite par les ports côtiers, puis le Niger, a connu une hausse moyenne de 75 % dans le cercle de Gao.

Dans le Nord-Est du Bénin, l'impossibilité de vendre le maïs local sur les marchés nigériens a entraîné une baisse soudaine des prix qui a atteint 20% dans la commune de Malanville par exemple.

Au Nigeria, l'on a constaté une baisse significative de l'affluence des opérateurs sur les marchés des États frontaliers avec le Niger (Kebbi, Sokoto, Katsina et Jigawa), mais aussi ceux des États situés plus au Sud (Kaduna, Kano, Plateau et Niger). L'arrêt des exportations des produits agricoles vers le Niger a fortement fragilisé la résilience des ménages ruraux.

Une dégradation inquiétante des termes de l'échange bétail/céréales

La chute du prix du bétail sur les marchés de la région de Diffa résulte de deux phénomènes, à savoir : (i) le mauvais état d'embonpoint des animaux ; et (ii) la désertion des marchés par les commerçants nigériens. La baisse du prix s'est généralisée dans la région et elle a concerné toutes les catégories d'animaux (-53 % pour les caprins, -52 % pour les ovins et -38 % pour les bovins). Dans le même temps, le prix des aliments du bétail a augmenté d'environ 20 % et celui du sac de 100 kg de mil de 42 %.

Dans le Nord Bénin, les prix des bovins ont connu une chute de l'ordre de 67 à 77 % sur les marchés qui sont traditionnellement fréquentés par des négociants nigériens.

Des systèmes de mobilité du bétail mis à rude épreuve par les sanctions

Dans les régions de Dosso et de Tahoua où les déplacements des animaux sont réduits en cette période de l'année, la mobilité du bétail n'a pas encore été impactée négativement par les sanctions imposées au Niger. Cependant, les systèmes de mobilité du bétail risquent d'être fortement perturbés, si la fermeture des frontières se prolonge.

La frontière Niger/Nigeria a connu un essor de la violence armée consécutivement à l'arrêt des patrouilles conjointes effectuées par les armées des deux pays. Cela a limité considérablement les déplacements des troupeaux dans les zones situées à proximité de la frontière. La concentration des animaux dans la partie Nord de la région de Maradi s'est accompagnée d'une multiplication des conflits entre les transhumants et les agropasteurs locaux autour de l'accès aux ressources en eau et aux aires de pâturage.

© Réduction de l'accès des familles d'éleveurs à l'assistance humanitaire

La rupture de fourniture de l'assistance humanitaire, suite à l'arrêt des activités menées par plusieurs agences qui sont spécialisées dans l'aide d'urgence, a engendré des effets immédiats et importants sur les familles d'éleveurs et les personnes déplacées forcées. Dans la région de Tillabéry, les activités humanitaires sont au ralenti depuis juillet 2023. Ainsi, un grand nombre de personnes réfugiées et déplacées internes se sont trouvées plongées dans une situation de dénuement qui a été aggravée par d'autres contraintes (suspension des transferts monétaires et interdiction des regroupements de personnes).

L'impact des sanctions sur les opérations humanitaires risque d'être ressenti durement dans les zones frontalières du Burkina Faso (régions du Sahel et de l'Est) et du Mali (régions de Gao et de Ménaka) qui connaissent déjà une situation socio-économique critique, à cause de l'embrasement de l'insécurité. L'amplification des déplacements forcés de populations a eu pour effet immédiat une augmentation des besoins humanitaires, alors que le volume des appuis fournis est jugé largement insuffisant. Les interlocuteurs tirent la sonnette d'alarme sur la situation humanitaire en mettant l'accent sur : (i) l'isolement de certaines communes frontalières qui sont privées de l'assistance d'urgence (Boutou et Kantchari dans la région de l'Est du Burkina Faso) ; et (ii) l'arrivée probable dans la région du Sahel burkinabé de nouveaux flux de personnes réfugiées provenant du Niger

ALERTES durant les mois de juillet-août 2023 (événements rapportés par les relais présents dans les zones concernées)

Type d'incidents / alertes	Pays	Région	Province	Commune	Village	Date	Bilan de l'incident
Conflits entre des usagers des ressources naturelles	Niger	Dosso Dosso	Falmey	Guilladjé	Barkel Dabo	15/10/2023	Un éleveur blessé et un agriculteur a été également blessé
				Falmey	Karey Kopto	16/10/2023	L'affrontement a provoqué la mort d'un éleveur tué et un agriculteur a été blessé
				Falmey	Boyi Bangou	17/10/2023	Le bilan s'est soldé par plusieurs blessés parmi les éleveurs et les agriculteurs
				Guilladjé		18/10/2023	Une personne blessée, à la suite du conflit

Tensions autour des points d'eau

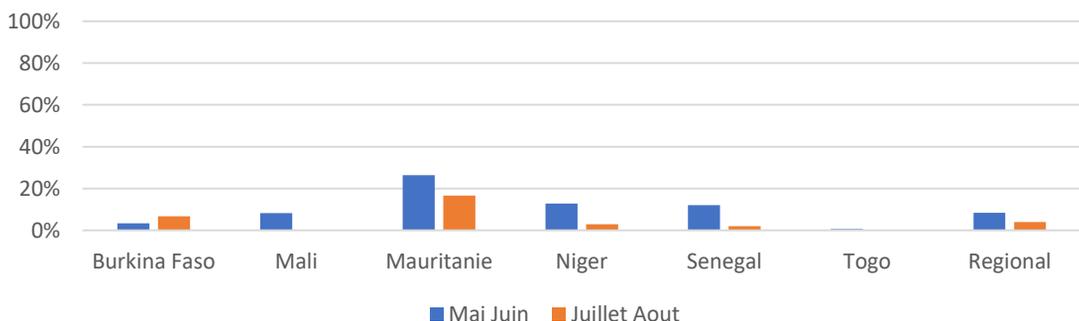
A l'échelle régionale, les tensions autour des points d'eau ont connu une légère baisse entre mai-juin et juillet-août 2023.

Au niveau des pays sahéliens, les tensions autour des points d'eau sont en baisse dans certains pays, en l'occurrence le Niger (la proportion des relais qui signalent des tensions est passée de 13 à 3%) et la Mauritanie (le taux est passé de 26 à 17%) entre les deux périodes. En revanche, une légère hausse des conflits est observée au Burkina Faso (la proportion des relais est passée de 3 à 7%). En effet, une amélioration de la disponibilité en eau d'abreuvement est enregistrée, mais les ressources sont insuffisantes dans plusieurs communes, à cause de l'installation tardive de la saison des pluies et des séquences sèches.

Au Sénégal, une baisse des tensions autour des points d'eau est notée entre les deux périodes, la proportion des relais étant passée de 12 à 2%.

La baisse des tensions s'explique par l'installation de l'hivernage. En effet, la majeure partie du bétail s'abreuve désormais au niveau des points d'eau de surface, notamment les mares qui sont remplies au cours de cette période.

Tensions autour des points d'eau de la période mai-juin et juillet-août 2023



A l'échelle régionale, l'embonpoint des animaux s'est amélioré entre mai-juin et juillet-août 2023, à la faveur de l'installation définitive de la saison des pluies et d'une plus grande disponibilité des ressources en pâturage et en eau.

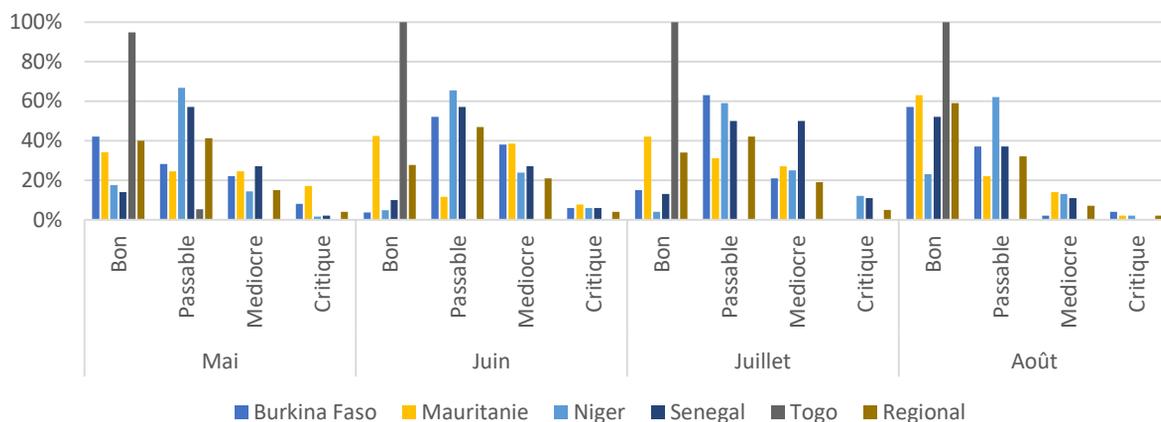
La proportion des relais qui signalent un bon état d'embonpoint des animaux est passée de 28 à 59% entre les deux périodes.

Au niveau des pays sahéliens, l'état d'embonpoint est passé de passable à bon entre mai-juin et juillet-août 2023, selon les témoignages des relais dont la proportion a connu une forte augmentation, en particulier au Burkina Faso (de 4 à 57%) au Niger (de 5 à 23%) et en Mauritanie (de 42 à 63%).

Au Togo, l'état d'embonpoint des animaux est resté bon tout au long des deux périodes pendant lesquelles 100% des relais soulignent cet état de fait.

Au Sénégal, les pourcentages de relais qui témoignent d'un état d'embonpoint médiocre est passé de 27% en juin à 50% en juillet, avant de baisser à 11% en août 2023.

Embonpoint des animaux de la période mai-juin et juillet-août 2023



Évolution des prix des caprins et des ovins

A l'échelle régionale, le prix des animaux a connu une légère hausse aussi bien pour les caprins (4%) que pour les ovins (1%), entre la période de mai-juin et celle de juillet-août 2023.

Au niveau des pays sahéliens, la situation est contrastée : une baisse des cours des caprins/ovins de 7 et 8% est enregistrée au Burkina Faso, alors que ces prix sont en hausse de 3% au Niger et de 5% au Sénégal pour ce qui concerne les caprins. Dans ces deux pays, le prix des ovins est resté relativement stable entre les périodes de mai-juin et de juillet-août 2023.

Au Togo, le niveau des prix des ovins a connu une baisse de 3%.

PRIX CAPRIN				
PAYS	Mai Juin	Juillet Aout	Delta	
Burkina Faso	29 893	25 935	- 3 957	-7%
Mali	23 994		- 23 994	-100%
Niger	22 680	23 877	1 197	3%
Senegal	33 874	37 768	3 893	5%
Togo	49 901	50 263	362	0%
Regional	32 165	34 803	2 638	4%

PRIX Ovin				
PAYS	Mai Juin	Juillet Aout	Delta	
Burkina Faso	60 133	51 500	- 8 633	-8%
Mali	53 095		- 53 095	-100%
Niger	56 962	56 416	- 547	0%
Senegal	83 542	81 541	- 2 001	-1%
Togo	114 750	107 821	- 6 929	-3%
Regional	73 553	74 792	1 239	1%



Évolution des prix des céréales

Au niveau de l'ensemble des pays, le prix des céréales a connu une légère hausse entre mai-juin et juillet-août 2023. Le prix du riz est en hausse de 3%. Les prix du mil et du sorgho ont augmenté de 5% et celui du maïs de 4%.

Au niveau national, le prix des céréales a connu une hausse, notamment au Niger et au Sénégal en ce qui concerne le mil (augmentation de 4% dans ces deux pays). En revanche, les cours sont restés stables au Burkina Faso et au Togo.

Au Burkina Faso, le prix du riz a enregistré une baisse de 10% et celui du sorgho une diminution de 11% entre mai-juin et juillet-août 2023.

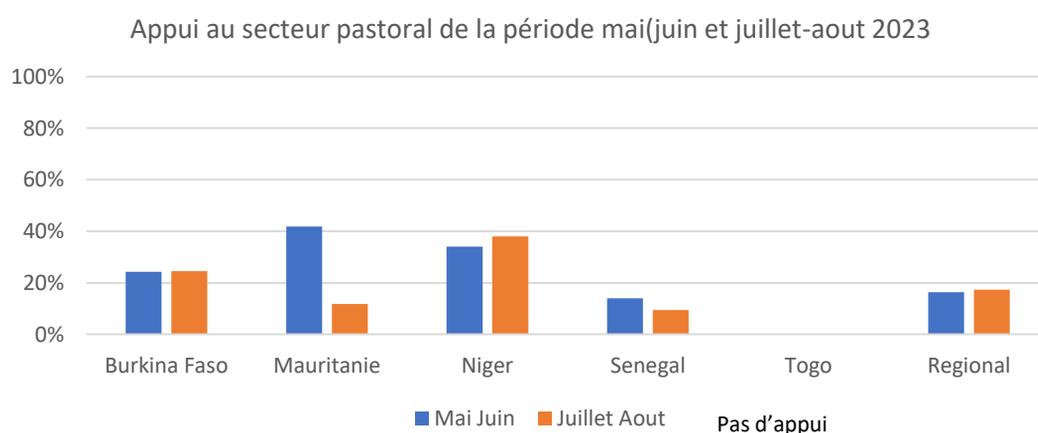
Les termes de l'échange bétail/céréales restent toujours en défaveur des éleveurs. À l'échelle régionale, le prix du sac de mil de 100 kg est passé de 34 000 à 37 600 FCFA entre mai-juin et juillet-août 2023. Le revenu moyen procuré par la vente d'un caprin qui rapporte en moyenne 34 803 FCFA pendant la période juillet-août 2023 ne permet pas d'acheter un sac de mil de 100 kg d'une valeur moyenne régionale de 37 600 FCFA.

Appui au secteur pastoral

A l'échelle régionale, l'appui au secteur pastoral est quasiment en stagnation, selon les témoignages des relais (16% à 17%) entre mai-juin et juillet-août 2023.

En ce qui concerne certains pays sahéliens comme la Mauritanie, une baisse considérable est notée dans l'appui au secteur (42 à 12%) entre mai-juin et juillet-août. La baisse est moins marquée au Sénégal (14 à 9%). En revanche, au Niger, les témoignages des relais font ressortir une légère hausse (le taux des relais étant passé de 34 à 38%). Au Togo, les relais témoignent à l'unanimité de l'absence d'appuis au secteur pastoral au cours des deux périodes.

La tendance générale à la stagnation, voire à la baisse des appuis au secteur pastoral s'explique par la fin de la soudure pastorale et la diminution des efforts entrepris dans le cadre des opérations de sauvetage du bétail.



A l'échelle régionale, les cas suspects de maladie ont connu une légère hausse, la proportion des relais qui signalent le phénomène étant passée de 10 à 19%.

En ce qui concerne les pays côtiers, le signalement de cas suspects de maladies animales a connu une hausse, notamment au Togo (le taux des relais est passé de 4 à 21%).

Au niveau des pays sahéliens, il est noté une hausse des cas suspects de maladies animales, en l'occurrence au Niger (25 à 33%) et au Burkina Faso (4 à 10%)

En Mauritanie, la proportion des relais qui signalent des cas suspects de maladies animales a connu une légère baisse parce qu'elle est passée de 12 à 6%.

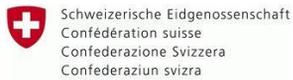
RECOMMANDATIONS

- © Réduire l'impact des sanctions sur la vie des familles d'éleveurs, en adoptant une exception humanitaire qui permettrait de sécuriser l'accès des populations rurales nigériennes et transfrontalières aux appuis d'urgence, en veillant à garantir de manière effective la prise en compte des besoins spécifiques des pasteurs et agropasteurs ;
- © Réexaminer chaque sanction édictée par la CEDEAO/UEMOA, en veillant à appliquer le principe de « do no harm », afin de minimiser ses impacts négatifs sur les conditions de vie des ménages pastoraux et agropastoraux ;
- © Lever l'interdiction des transactions commerciales et de la circulation des biens, afin de permettre la reprise des échanges commerciaux transfrontaliers entre le Niger et les pays limitrophes (Bénin, Burkina Faso, Nigéria et Mali) ;
- © Suspendre les mesures qui entravent les mouvements de transhumance du bétail dans les espaces transfrontaliers Niger/Bénin et Niger/Nigeria ;
- © Soutenir les initiatives de redistribution sociale du cheptel (s'appuyant sur la pratique de prêt d'animaux appelée « habbanaé »), en vue de consolider la cohésion sociale, grâce au développement des complémentarités entre les systèmes de production basés sur l'agriculture et l'élevage ;
- © Instaurer un système de vente à prix modéré des aliments du bétail, en mettant à contribution les stocks de réserve mis en place par différents acteurs ;

Réalisé avec l'appui technique et financier



Investir dans les populations rurales



Direction du développement
et de la coopération DDC



TROIS FRONTIÈRES

WWW.MAROUBE.COM



+22720741199

ADRESSE: DAR ES-SALAM NIAMEY